



Ville de Fagnières

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2014

N° 2014-09-19-01

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Le 19 septembre 2014 à 20h30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 12 septembre 2014

Date d'affichage de la convocation : 12 septembre 2014

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – M. BISSON – Mme LÉMERÉ – M. FAUCONNET – Mme STEVENOT – M. HAQUELLE – Mme MARTIN – M. PEROT – Mme LE GUERN – M. CALLIOT – M. CHOUARD – Mme THILLY – M. ROULIN – Mme GIROD – Mme DORTA BERMEJO – M. GALLOIS – M. KESTLER – Mme HAMEREL – M. VANET – M. BESSON – Mme ANTUNES.

EXCUSÉS :

Mme LE LAY	donne pouvoir à	M. PEROT
Mme MILLOT	donne pouvoir à	Mme THILLY
M. MOUROUGANE	donne pouvoir à	Mme DETERM
Mme PERNET	donne pouvoir à	M. BESSON

Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Procurations : 4

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. CHOUARD

1/ DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Rapporteur : M. le Maire

Il résulte des dispositions des articles R. 423-1 du Code de l'urbanisme et L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales qu'un Maire ne peut déposer des demandes de permis de démolir, de permis de construire ou une déclaration préalable au nom de la Commune, sans y avoir été expressément autorisé par le Conseil Municipal.

La Ville de Fagnières doit déposer une demande pour un permis de démolir pour l'opération suivante :

La communauté d'agglomération a fait valoir son droit de préemption et a décidé par arrêté en date du 13 décembre 2013, d'acquérir une maison individuelle à usage d'habitation située à Fagnières, 4 chemin de la Terrière, cadastrée AS n° 3 et AS n° 4, d'une superficie de 6a 94ca, appartenant aux conjoints STOCKMANS.

Cette opération s'intègre dans le cadre de la réalisation de la ZAC d'extension de Fagnières initiée par la Communauté d'Agglomération depuis 2003 et plus particulièrement dans le cadre de l'arrêté de DUP du 28 mai 2010.

La ville de Fagnières, par délibération en date du 15 mai 2014 a accepté le transfert de propriété de la part de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.

La ville de Fagnières souhaite aujourd'hui démolir cette habitation pour y aménager un espace public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU l'avis favorable de la Commission cadre de vie du 4 septembre 2014 ;

OUI l'exposé qui précède,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme pour l'affaire citée ci-dessus et à signer toutes les pièces à intervenir.

Résultat du vote :

- Voix pour : 24
- Voix contre : 2
- Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX